



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV. 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

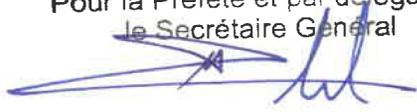
ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
ERCKARTSWILLER	Saverne	Saverne	Madame Aurélie HOLTZSCHERER Monsieur Michel DECKER	Monsieur Gabriel OSWALD Madame Isabelle STEHLY	Monsieur Edy OSSWALD Monsieur Jean-Georges ROBITZER
ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE	Saverne	Saverne	Monsieur Nicolas STEPHAN Monsieur Jacky KUNTZ	Monsieur Gaston ARNOLD	Monsieur Daniel BALTZLI
ESCHAU	Strasbourg	Strasbourg	Madame Colette SCHEER Monsieur Benoît LEFEVRE	Monsieur Marc KLEINBECK Madame Marie-Thérèse KILLINGER	Madame Chantal AMRANI Monsieur Bernard HORSINGA
ESCHBACH	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Tania KLIPFEL Madame Valérie KLIPFEL-JOTZ	Madame Monique KEMPF Madame Déborah GERBER	Madame Nicole COURSIER Monsieur Christophe WENDLING
ESCHBOURG	Saverne	Saverne	Madame Catherine HAEHN Monsieur Alexandre KUENY	Madame Pierrette FENDER Monsieur Yann SCHNEIDER	Monsieur Daniel RITTERBECK Monsieur Didier OSTER
ESCHWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur Eric SCHNEIDER	Monsieur Quentin BENOIT	Madame Anne KLEIN
ETTENDORF	Saverne	Strasbourg	Madame Aurélie VOGT-LITZELMANN Madame Stéphanie MARTIN	Monsieur Christian ACKER	Monsieur Gérard LANG
EYWILLER	Saverne	Saverne	Madame Huguette SPELLIG Monsieur Philippe SCHNEIDER	Monsieur Cédric NICOLA Madame Valérie BOHN	Monsieur Joachim LAUCH Madame Patricia BOHN
FEGERSHEIM	Strasbourg	Strasbourg	Monsieur Gilles GARREAU Monsieur Reynald TOURNIER	Madame Marie Julie MEYER Madame Nadège MARCHAL épouse LORRETTE	Madame Julie BOURLET
FESSENHEIM-LE-BAS	Saverne	Strasbourg	Madame Catherine KUNTZ Monsieur Alexandre CACHIER	Madame Nathalie MESSER Madame Véronique HAMM	Monsieur René BRUCKER Madame Monique CLAUSS
FLEXBOURG	Molsheim	Saverne	Madame Dominique GRACIA Madame Pascale RONOT	Madame Irène BISSONNET ép. SIEGEL Madame Suzanne VESOUL veuve MENRATH	Madame Françoise SUPPER ép. LUSS Madame Olivia LEHMANN
FORSTFELD	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Aurélie LANGER Madame Florinda RUPP	Madame Marie GUNTZ Monsieur Guillaume BOEHMLER	Madame Nathalie BECKER Madame Francine KLEIN
FORSTHEIM	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Cédric NAGEL	Monsieur Gabriel PETER	Madame Agnès HOLTZMANN
FORT-LOUIS	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Frédéric AMANN-GEYER	Monsieur Christian COUSANDIER	Monsieur Jérôme GROFF
FOUCHY	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Pascal FRANCHOIS	Monsieur Didier TABOURET Madame Nicole VERDUN	Monsieur Jean-Marie FAHRLAENDER Madame Evelyne MAGNAN
FOUDAY	Molsheim	Saverne	Madame Clarisse PETIT Madame Paulette HAPP	Monsieur Bernard MARCHAL Monsieur François KOENIGUER	Madame Jacqueline STAUFFER Madame Sylvie HUBER